

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Nature du contrat

- Le contrat de professionnalisation conclu avec un jeune de moins de 26 ans, est un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, dont la durée minimale est comprise entre 6 et 24 mois selon la formation préparée.
- Toutes les entreprises peuvent en bénéficier
- Rémunération calculée sur la base d'un pourcentage du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel (voir simulation).

Financement de la formation

Les frais de formation du salarié sont pris en charge par l'OPCO auquel adhère l'entreprise.

ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS					
	< 21 ans		de 21 ans à 26 ans		> 26 ans
	BAC GÉNÉRAL	BAC PRO BAC STG BAC + 2	BAC GÉNÉRAL	BAC PRO BAC STG BAC + 2	Tous diplômes
SMIC (100%) 1539.42 € au 1/01/2020***	55% du SMIC*	65% du SMIC*	70% du SMIC*	80% du SMIC*	100% du SMIC*
Salaire Brut	846.68 €	1000.62 €	1077.59 €	1231.54 €	1539.42 €
Charges Patronales	59.27 €	70.04 €	75.43 €	86.21 €	107.76 €
Total Mensuel	905.95 €	1070.67 €	1153.03 €	1317.74 €	1647.18 €

* ou salaire Minimum Conventionnel SMC plus favorable fixé par la Convention Collective Nationale de l'Entreprise

** Charges patronales (Réduction Loi FILLON) à titre indicatif, montant pour les entreprises de moins de 11 salariés

ENTREPRISES DE 11 SALARIÉS ET PLUS					
	< 21 ans		de 21 ans à 26 ans		> 26 ans
	BAC GÉNÉRAL	BAC PRO BAC STG BAC + 2	BAC GÉNÉRAL	BAC PRO BAC STG BAC + 2	Tous diplômes
SMIC (100%) 1539.42 € au 1/01/2020**	55% du SMIC*	65% du SMIC*	70% du SMIC*	80% du SMIC*	100% du SMIC*
Salaire Brut	846.68 €	1000.62 €	1077.59 €	1231.54 €	1539.42 €
Charges Patronales	84.67 €	100.06 €	107.76 €	123.15 €	153.94 €
Total Mensuel	931.35 €	1100.69 €	1185.35 €	1354.69 €	1693.36 €

* ou salaire Minimum Conventionnel SMC plus favorable fixé par la Convention Collective Nationale de l'Entreprise

** Charges patronales (Réduction Loi FILLON) à titre indicatif, montant pour les entreprises de plus de 11 salariés